

2024-05-07
2023-1719

(Conteneur)



Dimension™ 2EW Herbicide

GRUPE	3	HERBICIDE
-------	---	-----------

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Dithiopyr, 240 grammes par litre
Concentré émulsifiable

NO. D'HOMOLOGATION 32844 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET POUR LES YEUX

CONTENU NET : 1 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
PEUT IRRITER LES YEUX, ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX
IRRITE LA PEAU
NOCIF EN CAS D'INGESTION

NE PAS METTRE EN CONTACT AVEC LA PEAU. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des lunettes ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, l'application, et pendant les activités de nettoyage et de réparations. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manutention du produit et avant de fumer ou de manger.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les gazonnières traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour toutes autres zones traitées, ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux zones avant que le produit ait sèche.

Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Ne pas employer ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ni d'une flamme. Employer uniquement avec une ventilation appropriée. En cas d'INCENDIE, utiliser un extincteur à eau, à mousse, à poudre chimique ou à CO₂. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection intégral.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

INFORMATION GÉNÉRALE

Les gazons établis sont associés avec les gazonnières, les terrains de golf, les parcs et zones récréatives et les pelouses résidentielles et commerciales.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animal.

Entreposer ce produit à plus de 5°C pour éviter la cristallisation. En cas de cristallisation ou de gel du

produit, le placer dans un endroit où la température est supérieure à 5°C et bien agiter le contenant

jusqu'à dissolution des cristaux. Conserver le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sur et bien ventilé, à l'écart des sources de chaleur ou des flammes.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Livret)



Dimension™ 2EW Herbicide

GROUPÉ	3	HERBICIDE
--------	---	-----------

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Dithiopyr, 240 grammes par litre
Concentré émulsifiable

NO. D'HOMOLOGATION 32844 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET POUR LES YEUX

CONTENU NET : 1 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
PEUT IRRITER LES YEUX, ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX
IRRITE LA PEAU
NOCIF EN CAS D'INGESTION

NE PAS METTRE EN CONTACT AVEC LA PEAU. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des lunettes ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, l'application, et pendant les activités de nettoyage et de réparations. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manutention du produit et avant de fumer ou de manger.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les gazonnières traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour toutes autres zones traitées, ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux zones avant que le produit ait sèche.

Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Ne pas employer ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ni d'une flamme. Employer uniquement avec une ventilation appropriée. En cas d'INCENDIE, utiliser un extincteur à eau, à mousse, à poudre chimique ou à CO₂. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection intégral.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animal.

Entreposer ce produit à plus de 5°C pour éviter la cristallisation. En cas de cristallisation ou de gel du produit, le placer dans un endroit où la température est supérieure à 5°C et bien agiter le contenant jusqu'à dissolution des cristaux. Conserver le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et bien ventilé, à l'écart des sources de chaleur ou des flammes.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce produit est sélectif. Il supprime la pré-levée et la post-levée précoce de la digitale pourpre dans les pelouses. Ce produit ne nuira pas aux plantes ornementales établies à proximité s'il est employé conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.

Les gazons établis sont associés avec les gazonnières, les terrains de golf, les parcs et zones récréatives et les pelouses résidentielles et commerciales.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Pour un résultat optimal, les opérations qui dérangent le sol (crampon, endocarpe, hydro-aériorification, tonte verticale ou terreautage) devraient être effectuées avant d'appliquer l'herbicide Dimension 2EW. Il est recommandé de ne pas appliquer ce produit tant que le gazon n'est pas entièrement remis du stress consécutif à ces différentes opérations mécaniques. Il n'est pas nécessaire d'irriguer ni d'arroser après avoir appliqué ce produit. Irriguer ou arroser dans les deux heures qui suivent l'application augmentent le risque d'abîmer les verts des terrains de golf.

L'utilisation de ce produit sur l'herbe à gazon qui n'est pas bien établie ou qui est affaiblie par des facteurs de stress comme le manque d'humidité, les produits chimiques, les insectes, les maladies ou les températures extrêmes, augmente le risque d'abîmer le gazon. Laisser à l'herbe affaiblie par ces facteurs de stress un temps de réparation suffisant avant d'appliquer ce produit.

- Ne pas appliquer sur les fleurs, légumes, arbustes ou arbres.
- Ne pas utiliser les fauchures provenant des zones traitées comme paillis autour des légumes et arbres fruitiers.
- Ne pas laisser les animaux domestiques paître les pelouses traitées.
- Ne pas appliquer ce produit sur les verts des terrains de golf pendant la première année de plantation.
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

Réensemencement : Le réensemencement ou le sursemis des zones traitées dans les 3 mois suivant l'application de ce produit peut empêcher l'établissement de l'herbe à gazon désirée. En cas de réensemencement ou de sursemis, cultiver, irriguer et fertiliser le sol selon les méthodes appropriées. Pour un résultat optimal, utiliser du matériel de semis mécanique (semoirs à fentes) qui permet un bon contact des semences avec le sol.

Zones nouvellement ensemencées ou garnies : Ce produit peut être utilisé sur l'herbe à gazon semée ou garnie et qui est bien implantée. Attendre que le gazon ait développé un bon système racinaire avant d'appliquer ce produit.

Verts des terrains de golf : NE PAS appliquer ce produit sur l'agrostide commune. NE PAS appliquer sur le gazon pendant la première année d'implantation. L'emploi de ce produit sur des verts non fertilisés (très argileux) ou mal drainés peut endommager le gazon. La zone d'enracinement du gazon doit être bien aérée afin de favoriser le développement de systèmes racinaires appropriés et un bon drainage. NE PAS mélanger ce produit dans une cuve avec d'autres produits pour l'appliquer sur les pelouses. L'irrigation ou l'arrosage immédiat des zones traitées dans les deux heures suivant l'application augmente le risque d'abîmer le gazon.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatiques. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Une seule application par année est permise.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne

Mode d'application

Appliquer dans un volume d'eau ou de solution de fertilisant liquide suffisant pour assurer une répartition uniforme. NE PAS appliquer ce produit au moyen d'un équipement de pulvérisation à volume important qui utilise des buses groupées, en raison des variations de taux d'application et de forme du jet. Calibrer l'équipement de pulvérisation avant l'emploi. Éviter les dérives sur les secteurs non traités et les chevauchements durant l'application. L'emploi de colorants de marquage et de pulvérisation sous forme de mousse permet une application plus précise. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.

Variétés d'herbe à gazon résistantes au produit

Les variétés suivantes bien implantées sont résistantes au produit lorsque celui-ci est appliqué conformément aux instructions :

Agrostis scabre, rampant¹

Agrostis palustris

Fétuque, haute

Festuca arundinacea

Pâturin, Kentucky

Poa pratensis

Ray-grass, vivace

Lolium perenne

Fétuque, fine²

Festuca rubra

¹L'emploi de ce produit sur certaines variétés plus anciennes d'agrostis rampant comme les variétés « Cohansey » et « Seaside » endommage le gazon. NE PAS appliquer ce produit sur les variétés d'agrostide commune.

²L'emploi de ce produit sur certaines variétés de fétuque fine (Chewings) peuvent endommager le gazon. Les variétés sensibles au produit sont : Atlanta, Banner, Beauty, Bilgart, CF-2, Enjoy, HF-93, Highlight, Ivalo, Jamestown, Koket, Majenta, Mary, Pennlawn, Tamara, Tatjana, Waldorf et Waldina. Les essais de résistance n'ont pas été effectués sur toutes les variétés de fétuque fine.

Mauvaises herbes supprimées

Employé dans les conditions décrites, ce produit supprime les mauvaises herbes suivantes :

Digitaire astringente

Digitaria ischaemum

Digitaire sanguine

Digitaria sanguinalis

Pour **supprimer la prélevée de la digitaire** dans un gazon établi, appliquer ce produit à raison de 1,8 litres par hectare (18 mL pour 100 mètres carrés) avant l'apparition de la digitaire.

Pour **supprimer la post-levée de la digitaire** dans un gazon établi, appliquer ce produit à raison de 1,8 à 2,3 litres par hectare (18 à 23 mL pour 100 mètres carrés) lorsque la digitaire a de 1 à 3 feuilles (avant le tallage). Utiliser les taux plus élevés à mesure que la digitaire pousse ou lorsque l'infestation est importante.

Les applications effectuées lorsque la digitaire est exposée à un stress ou est au stade du tallage seront moins efficaces.

Les applications de post-levée fournissent une suppression résiduelle des graines de digitaire qui germent après l'application et une suppression des plants de digitaire établis.

Instructions pour le mélange

Herbicide Dimension 2EW employé seul

En cas d'emploi d'un fertilisant liquide comme diluant, toujours vérifier au préalable la compatibilité (voir le paragraphe « Essai de compatibilité » sur cette étiquette). Remplir la cuve du pulvérisateur aux trois-quarts du volume souhaité avec le diluant. Ajouter la quantité d'herbicide recommandée. Terminer le remplissage de la cuve pendant que l'agitateur tourne. Retirer le tuyau du réservoir de mélange immédiatement après le remplissage afin d'éviter que l'effet de siphon ne renvoie le liquide dans la cuve du diluant.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

NE PAS MÉLANGER EN CUVE (à l'exception des mousses ou colorants de marquage) pour les applications sur les verts de terrain de golf.

Pour supprimer la plupart des dicotylédones et la digitale pourpre, ce produit peut être mélangé en cuve avec du Killax ou d'autres formulations anti-dicotylédones. Ce produit peut être mélangé en cuve avec des fertilisants liquides pour gazon.

Il est recommandé de faire un essai de compatibilité (voir le paragraphe ESSAI DE COMPATIBILITÉ) avant de mélanger ce produit dans une cuve avec des pesticides ou fertilisants liquides.

Essai de compatibilité

Formulation de pesticide	Taux de pesticide	Quantité de pesticide à ajouter à 500 mL de solution support (pour un volume de pulvérisation de 250 L/ha)
Solide	1,0 kg/ha	2 g
Liquide	3,0 L/ha	6 mL
	6,0 L/ha	12 mL

Avant de mélanger ce produit avec des fertilisants liquides et/ou des pesticides, il est conseillé de faire un essai de compatibilité en mélangeant les ingrédients en quantités proportionnelles dans un petit récipient. Cet essai de compatibilité permet d'obtenir 250 litres de solution à vaporiser par hectare. Le tableau ci-dessus donne les directives générales en ce qui concerne les taux de pesticide à mélanger avec ce produit. Consulter les étiquettes des pesticides afin de déterminer la quantité de pesticide à mélanger en cuve. Calculer ensuite la quantité à ajouter dans le récipient en fonction des taux d'utilisation indiqués dans le tableau. Par exemple, pour un taux de 1,0 kg/ha, ajouter 2 g de produit dans le récipient. Pour un

taux d'utilisation de 3,0 L/ha, ajouter 6 mL dans le récipient. Ce produit doit être ajouté selon les taux d'utilisation des pesticides liquides (pour 4,5 L/ha, ajouter 9 mL dans le récipient). Pour modifier le volume de pulvérisation ou le taux de l'herbicide, ajuster en conséquence la quantité des ingrédients pour l'essai. Bien mélanger.

Si le pesticide ne forme pas de flocons, sédiments, gels, films gras ou couches, les composants à l'essai sont compatibles. Les réactions d'incompatibilité décrites ci-dessus se manifestent en général dans les 5 minutes suivant le mélange.

Si les ingrédients sont incompatibles, il est recommandé d'employer un agent de compatibilité. Refaire l'essai ci-dessus en utilisant un agent de compatibilité approprié (ajouter 1,25 mL par 500 mL de solution à pulvériser, ce qui équivaut à 2,5 L pour 1000 L de solution à pulvériser)

Toujours déterminer au préalable la compatibilité des ingrédients que l'on se propose de mélanger dans le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau ou un fertilisant liquide utilisé comme diluant en mélangeant à l'avance de petites quantités proportionnelles (Voir le paragraphe Essai de compatibilité sur cette étiquette).

Mélanger les produits avec le diluant approprié de la façon suivante :

1. Placer un tamis de 20 à 30 mesh ou un panier de mouillage sur l'orifice de remplissage.
2. Remplir le pulvérisateur à moitié avec le diluant approprié. Commencer l'agitation et continuer pendant le mélange et la pulvérisation.
3. Ajouter au besoin un agent de compatibilité. Lire attentivement l'étiquette de l'agent de compatibilité choisi et suivre les instructions. Veiller à maintenir l'agitation appropriée.
4. En cas d'utilisation d'un pesticide en poudre mouillable ou en poudre fluide, faire une bouillie avec de l'eau et ajouter LENTEMENT dans le réservoir.
5. En cas d'utilisation d'un pesticide en poudre fluide, le mélanger au préalable dans un volume d'eau et ajouter LENTEMENT dans le réservoir.
6. Ajouter ce produit ou les formulations de pesticides concentrés émulsifiables dans le réservoir.
7. Ajouter les formulations de pesticide liquide soluble dans l'eau puis les agents tensio-actifs ou les additifs anti-dérives tout en continuant le remplissage.
8. Maintenir une bonne agitation jusqu'à la fin de la pulvérisation. Si le mélange se dépose, il faut bien agiter pour remettre le mélange en suspension avant de poursuivre la pulvérisation.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :		
	Habitat terrestre	Habitat d'eau douce d'une profondeur de :	
		moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	4	1	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Dimension 2EW est un herbicide du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Dimension 2EW et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance non liés au site d'action, mais particuliers aux produits chimiques, dont le métabolisme amélioré. Il faut adopter des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le l'herbicide Dimension 2EW ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.